La Communale spéciale inclusion

SNUDI FO 53

Bulletin d'information syndicale du SNUDI-FO de la Mayenne

Syndicat *FO* des PE, PsyEN et AESH des écoles publiques

/snudifomayenne @SNUDIFO53

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

www.snudifo-53.fr

MAYENNE PPDC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 26/11/21

Bulletin trimestriel — Novembre 2021 — N°21 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé le 23/11/21 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223 S 08474 - coût 1 euro

RÉUNION PUBLIQUE INCLUSION

LAVAL MERCREDI 8 DÉCEMBRE 13H30 À L'UD-FO

En présence de Clément Poullet

Secrétaire Général FNEC-FP FO

(voir page 8)

Sommaire

Page 1 : Edito

Pages 2, 3, 4, 5: Enquête CHSCT

Page 6, 7 : histoire du handicap

Page 8 : comité de suivi

Pages 9,10 : RSST

Pages 10,11 : dans la presse

L'école inclusive est-elle contradictoire avec l'existence de l'ASH et de l'enseignement spécialisé ?

Ce questionnement fait bien évidemment écho aux objectifs fixés par le précédent gouvernement et repris par le gouvernement Macron et la Loi Blanquer de scolariser 80% des élèves relevant d'ITEP en milieu ordinaire.

Dans ce numéro spécial, vous trouverez des témoignages écrits de collègues mayennais qui illustrent le quotidien de beaucoup d'entre nous, enseignants ou AESH. Nous publions dans ce numéro les résultats d'une enquête CHSCT menée en 2019 conjointement avec la FSU 53, la CGT éduc'action 53 et l'UNSA éducation 53 et présentée au DASEN en CHSCT. Notons que le Recteur comme le DASEN avaient refusé cette enquête CHSCT.

Depuis 2013, l'école inclusive montre son vrai visage : celui d'une politique d'austérité budgétaire radicale, renvoyant aux personnels de l'école la responsabilité de prendre en charge tous les handicaps, toutes les difficultés, tous les troubles, tout en continuant à gérer des classes aux effectifs toujours aussi chargés. Ceux qui se faisaient les chantres de l'école inclusive en dénonçant simplement *"le manque de formation"*, font aujourd'hui semblant de découvrir cette brutale réalité.

Le SNUDI-FO 53 qui dénonce seul depuis des années l'inclusion scolaire systématique organise tous les ans des stages et des RIS sur cette question. Tous les collègues qui ont pu y participer, ont fait part de leurs expériences, de leurs difficultés, de leurs attentes et revendications. Loi Monchamp, décrets Darcos, loi Peillon, loi Blanquer : un seul objectif : faire des économies sur le dos des plus fragiles, en fermant les structures et postes spécialisés.

Aujourd'hui, les enseignants spécialisés deviennent des coordonnateurs à qui l'on demande de devenir des VRP de l'école inclusive, les élèves à besoins éducatifs particuliers deviennent des statistiques ! Avec l'expérimentation du LPI (livret parcours inclusif), une nouvelle étape s'amorce pour l'inclusion systématique.

Les orientations ministérielles successives sont claires depuis 2013 : transformer les enseignants spécialisés en personnels ressources, limiter et mutualiser l'accompagnement des AESH, au mépris des conditions de travail, et du droit des élèves d'avoir un enseignement adapté à leurs besoins.

Depuis des années, les gouvernements successifs ont, malgré la résistance des professionnels sur le terrain, mis en place des réformes pour que les ULIS et les UPE2A ne soient plus des classes mais des dispositifs, pour tenter de faire disparaître les SEGPA et EREA, pour externaliser les classes d'IME et d'ITEP faisant planer davantage encore la menace de la disparition de ces structures ! FO refuse et dénonce ces mesures contre la prise en charge individualisée, spécialisée de l'enseignement, de l'éducatif et du médical !

Le SNUDI-FO 53 réaffirme sa position constante :

Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire

Non à l'inclusion systématique et indifférenciée

Dénonciation des situations ingérables et/ou dangereuses

Défense des conditions de travail, de la sécurité des personnels et des élèves (notamment via les CHSCT)

Aujourd'hui il y a nécessité de s'organiser, d'agir collectivement, avec le syndicat, pour ne pas rester seul, pour trouver des solutions, pour faire respecter ses droits et ceux des élèves. **Nous vous invitons à participer nombreux à la réunion publique « inclusion scolaire » organisée le 8 décembre prochain à Laval.** Le SNUDI-FO 53 est inconditionnellement aux côtés des personnels pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail, pour s'opposer à la destruction de l'ASH, de l'enseignement spécialisé, et continuer, envers et contre tout, à revendiquer le maintien et la création des postes d'enseignants spécialisés nécessaires.

Le conseil syndical du SNUDI-FO 53

ENQUÊTE CHSCT EN MAYENNE

Début avril 2017, FO propose aux autres organisations syndicales une enquête relative à l'inclusion scolaire dans le département et dans le cadre du CHSCT. Après accord, les représentants du personnel ont communiqué un questionnaire au DASEN. **L'idée initiale :** Ce questionnaire serait proposé par l'administration à tous les enseignants du 1er degré à partir de janvier 2019, via un formulaire unique numérique. En 2019, suite au refus du Recteur et du DASEN de mettre en œuvre cette enquête, FO, FSU, CGT et UNSA décident de la mettre en place ensemble. 82 professeurs des écoles de la Mayenne ont répondu à cette enquête CHSCT. Plus de 54% des questionnés indiquent ne pas avoir été informés correctement de la situation. 95,1% indiquent vivre des situations de tension avec ces élèves. (et pour 42,3 % cette tension est permanente). 63% des questionnés ont déjà été exposés à des injures (dont 20,8 % quotidiennement). 60,5 % ont été exposés à des menaces et 59,3 % à des agressions physiques. Il y a pour 79 % des collègues interrogés nécessité de contenir physiquement et pour 54,3 % toujours ou tout du moins très régulièrement. A cela s'ajoute la mise en danger de l'élève ou des élèves concernés (à 70,4%) et la mise en danger des autres élèves (76,5 %) . Pour 88,9 % des interrogés, ces situations mettent à mal les autres personnels de l'école (AESH, ATSEM...) et pour 71,6 % cela provoque parfois des tensions entre d'autres adultes et les enseignants. Un peu plus de la moitié des sondés indiquent ne pas trouver de solution au sein de l'école, et pourtant 88,9 % ont connaissance des dispositifs mis en place par notre employeur et des « personnes ressources » ; et pourtant 70,4 % ont alerté leur hiérarchie qui la plupart du temps n'apporte pas de réponse. Tous les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par l'employeur ne répondent pas aux attentes des collègues. (55,6 % considèrent que ces « aides » sont inutiles) Les collègues connaissent plutôt bien (80,2%) le RSST (registre santé et sécurité au travail). **Les résultats complets de cette enquête à télécharger sur notre site**

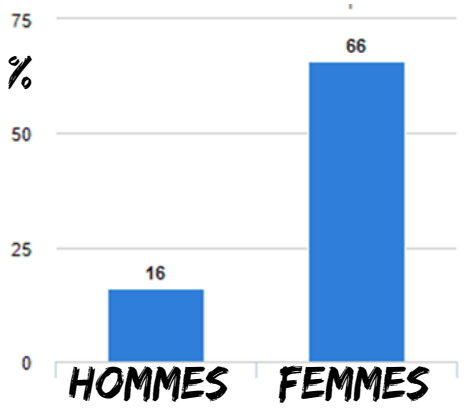

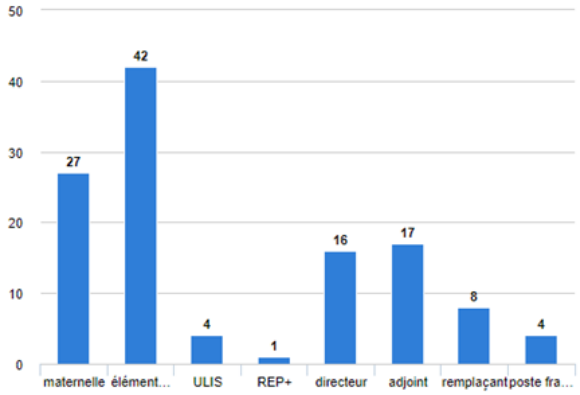

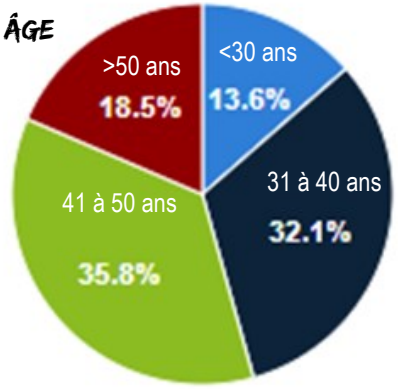

NOMBRE DE CLASSE(S) DANS L'ÉCOLE

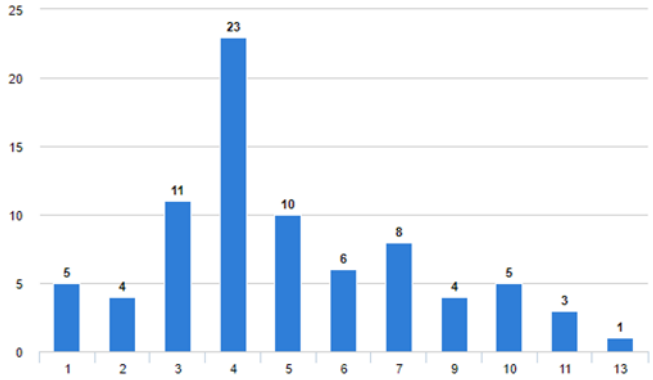

ANCIENNETÉ ÉDUCATION NATIONALE

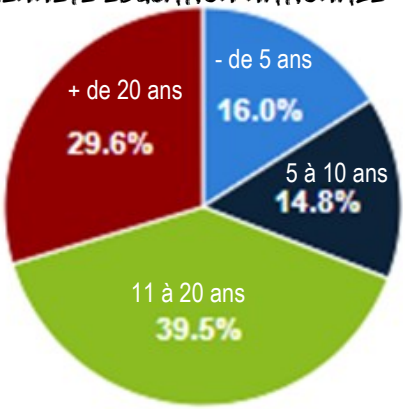

ANCIENNETÉ ÉTABLISSEMENT

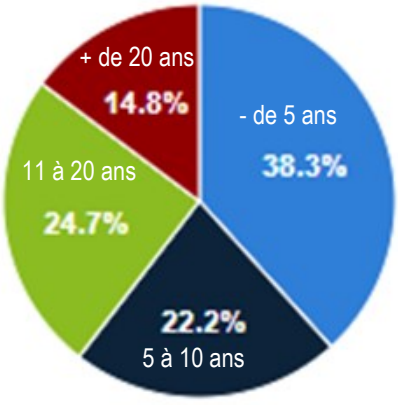

ACCUEILLEZ-VOUS UN (DES) ÉLÈVE (S) DONT LE COMPORTEMENT EST DIFFICILE EN CLASSE ?

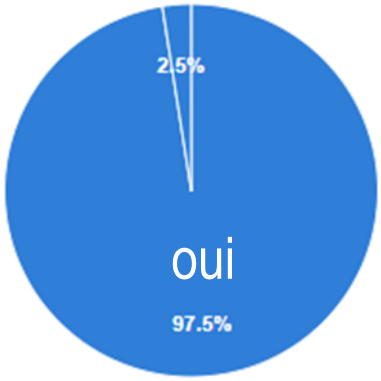

ONT-ILS UNE RECONNAISSANCE MDA ?

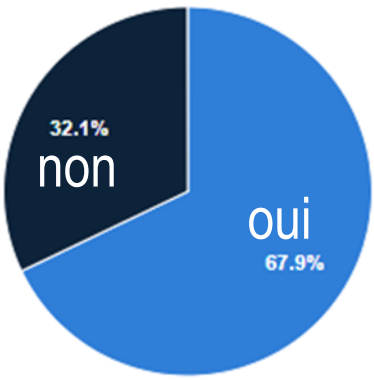

EFFECTIFS DE LA CLASSE

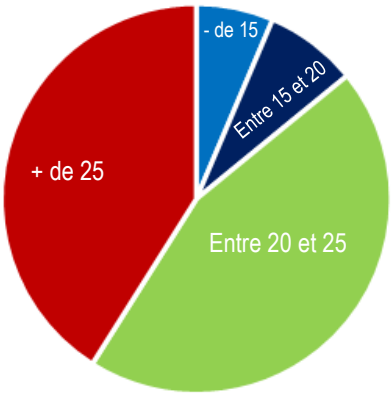

VIVEZ-VOUS DES SITUATIONS DE TENSION AVEC CET(CES) ÉLÈVE(S) ?

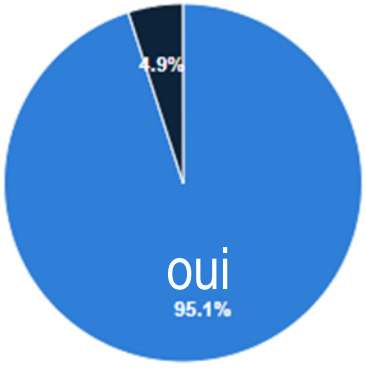

AVEZ-VOUS ÉTÉ EXPOSÉ À DES INJURES ?

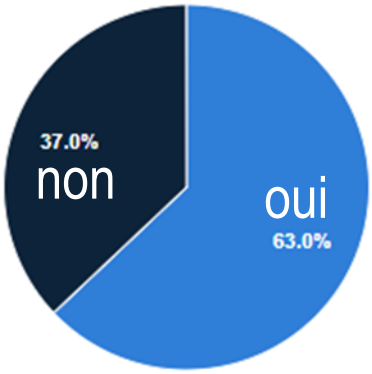

AVEZ-VOUS ÉTÉ EXPOSÉ À DES MENACES ?

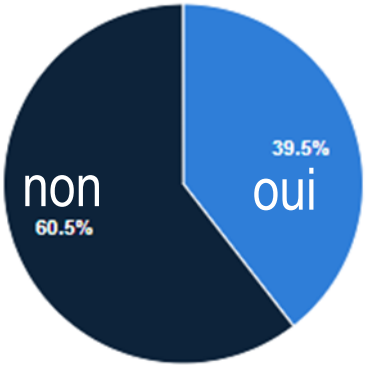

AVEZ-VOUS ÉTÉ EXPOSÉ À DES AGRESSIONS PHYSIQUES ?

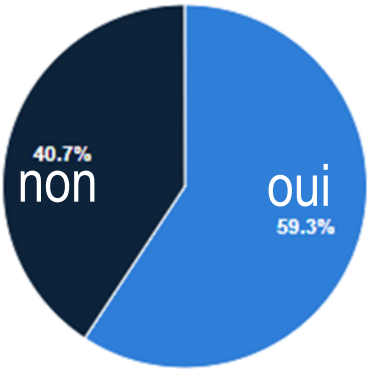

Y A-T-IL NÉCESSITÉ DE CONTENIR PHYSIQUEMENT CET(CES) ÉLÈVE

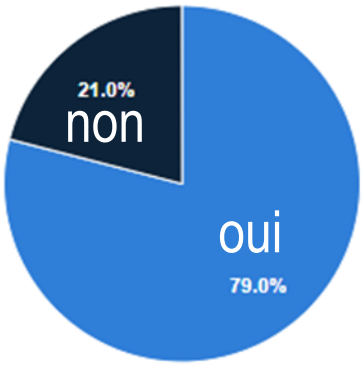

L'ÉLÈVE SE MET-IL EN DANGER ?

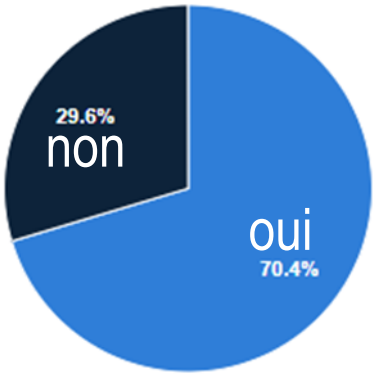

L'ÉLÈVE MET-IL LES AUTRES EN DANGER ?

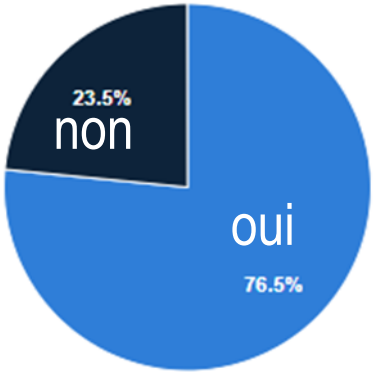

AVEZ-VOUS DES DIFFICULTÉS À ÉCHANGER AVEC LES PARENTS DE CET(CES) ENFANT(S) ?

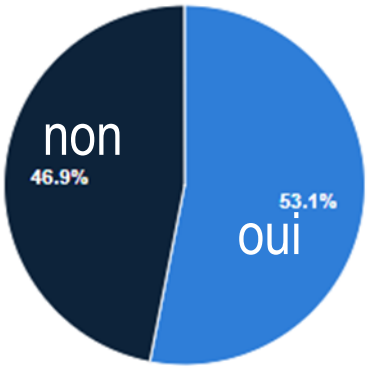

CETTE SITUATION MET-ELLE EN DIFFICULTÉ D'AUTRES ADULTES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE (AESH, ATSEM...) ?

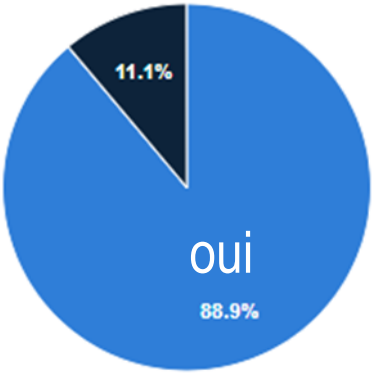

AVEZ-VOUS ALERTÉ VOTRE HIÉRARCHIE ?

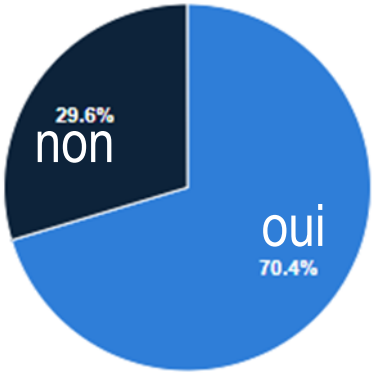

AVEZ-VOUS EU UNE RÉPONSE/ AIDE DE VOTRE HIÉRARCHIE?

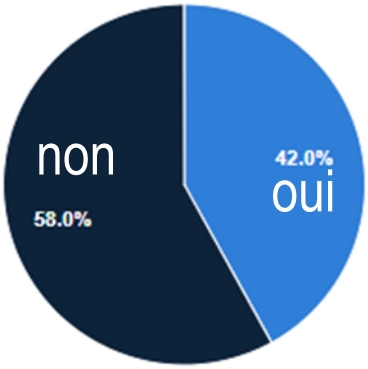

PENSEZ-VOUS AVOIR ÉPUISÉ LES SOLUTIONS DONT VOUS DISPOSIEZ ?

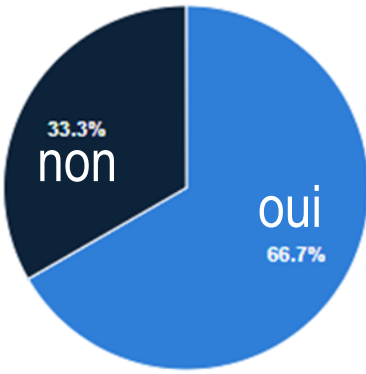

LA GESTION DE CES SITUATIONS A-T-ELLE EU UN IMPACT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENSEIGNEMENTS ?

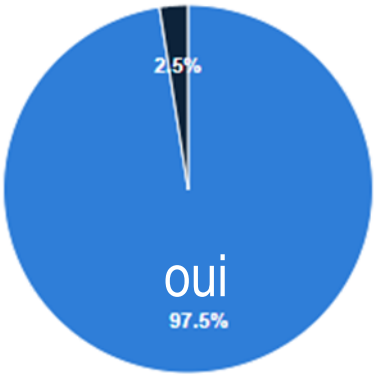

GÉNÈRENT-ELLES UN SURCROIT DE TRAVAIL ?

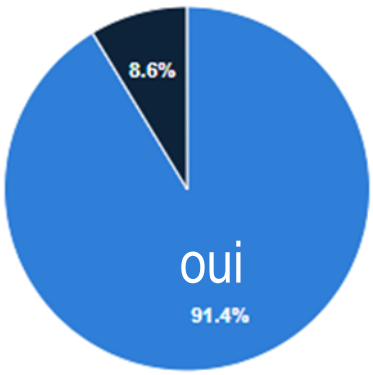

LA GESTION DE CES COMPORTEMENTS GÉNÈRE T-ELLE UNE PEUR POUR VOUS ?

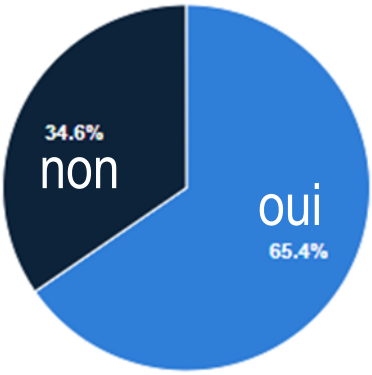

POUR LES AUTRES ÉLÈVES ?

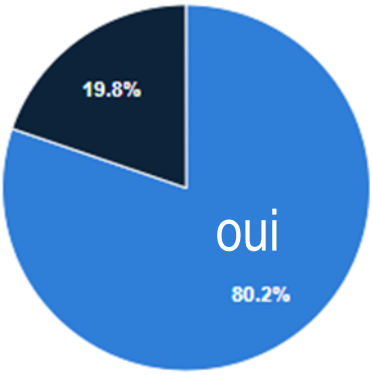

AVEZ-VOUS LE SENTIMENT QUE LA SCOLARISATION D'ÉLÈVE(S) À BESOIN(S) ÉDUCATIF(S) PARTICULIER(S) A EU UN IMPACT SUR VOTRE ÉQUILIBRE PERSONNEL ?

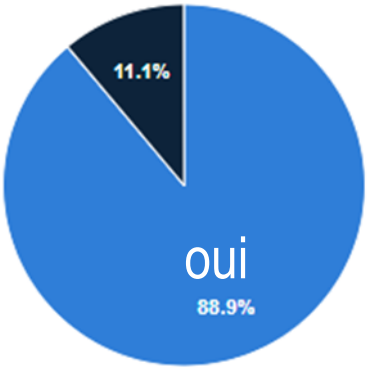

LA GESTION DE CETTE (CES) SITUATION(S) A-T-ELLE REMIS EN CAUSE LE SENS QUE VOUS DONNEZ À VOTRE MÉTIER ?

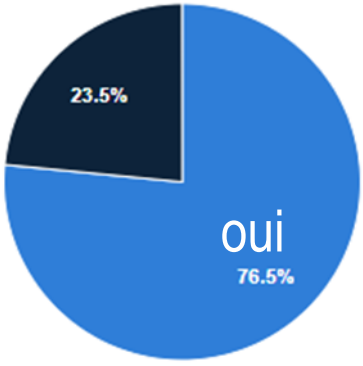

LA GESTION DE CETTE (CES) SITUATION(S) A-T-ELLE GÉNÉRÉ UNE SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?

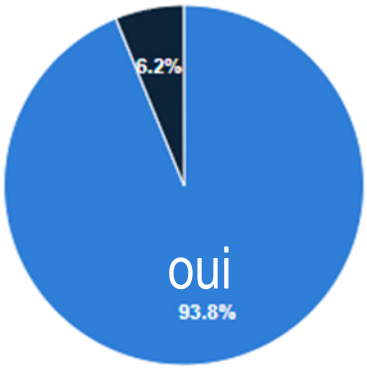

AVEZ-VOUS EU BESOIN DE CONSULTER (MÉDECIN, MÉDECIN DE PRÉVENTION, PSYCHOLOGUE,..) ?

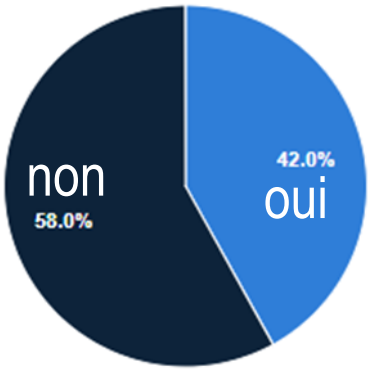

EXTRAITS DES TÉMOIGNAGES D'ENSEIGNANTS MAYENNAIS (BRUTS)

Cette situation n'a pas été très longue mais elle appuie encore ma réflexion sur la poursuite de ce métier. La gestion de la difficulté dans la classe m'interroge beaucoup: je me sens parfois impuissante (et la pression est grandissante pour moi: la réussite de tous, la lutte contre les inégalités. Je veux y croire mais...). Je ne me sens pas formée à la gestion des ces élèves avec des comportements très difficiles. La tension induite me conduit à m'interroger sur mes compétences, d'où un mal-être et moins de plaisir à enseigner. J'ai engagé un travail avec le service mobilité de l'IA: il me semble qu'il faut qu'une réflexion soit menée pour aider les enseignants à davantage de mobilité (j'entends beaucoup d'enseignants, d'ATSEM ayant cette même envie !)

Je déplore le peu de cas qu'on fait des enfants "particuliers". On se demande vraiment s'ils sont heureux à l'école...On est sans arrêt en train de les exclure du groupe pour continuer à essayer de "fonctionner". Je déplore aussi le peu d'informations quand un enfant arrive d'un autre département. On a l'impression qu'il n'y a pas de dossiers spéciaux ni de prises en compte sérieuses de ces accueils ! Les élèves et leurs familles se promènent avec leur handicap sans plus de considération que ça ! C'est complètement désarmant pour eux comme pour l'équipe qui accueille ! Je trouve vraiment que l'institution n'est pas à la hauteur de l'intégration! J'ai honte de ce grand n'importe quoi!

Souffrance dans le sens de remise en question de mon enseignement, de ma façon de mener la classe mais également dans le fait de se sentir seule et abandonnée de la hiérarchie. La réponse est toujours la même : comme personne ne peut rien faire pour ces enfants (manque de places dans des structures spécifiques), c'est à l'enseignant de les garder et de gérer au mieux en mettant en danger toute une classe...

je me suis sentie seule et abandonnée, au milieu d'un cadre dont la devise était: pas de vague pas de vague, donnons des notes bonnes et qui ainsi ne déclenchent pas les violences. Le principal était parfaitement au courant mais recrutant toujours un contractuel sur ce volume horaire, si celui -ci ne tient pas le coup, il suffit d'en changer, mais surtout pas de vague pas de vague, donc je suis partie en fin d'année et je n'y retournerai pas

Difficile de garder de l'espoir pour l'avenir de notre société quand on voit les décisions prises, dictées par les économies...
Des cohortes entières pénalisées parce qu'ils ont la malchance d'être tombés dans le "mauvais groupe", où un élève mobilise à lui seul les adultes de la classe et souffle le chaud et le froid en laissant tout le monde impuissant... Quand on échange de nombreux collègues disent faire face en prenant des anti-dépresseurs ou anxiolytiques, est-ce normal? Leur santé est menacée et leur équilibre personnel aussi. Quid de l'épanouissement indispensable aux apprentissages quand l'enseignant n'a pas les moyens d'être disponible et bienveillant car il est sur le qui-vive et en "survie"?

Des pics de tensions épuisants !

Je suis dégoutée par mon métier, je vais au travail sans plus aucun entrain, aucune envie, aucune passion. J'envisage sérieusement de démissionner de l'éducation nationale si je n'obtiens pas le poste que je souhaite au mouvement.

Les enfants qui posent problèmes sont des élèves du dispositif ULIS. L'équipe enseignante a peur d'un drame à l'école. La collègue, enseignante spécialisée, n'en peut plus, souhaite changer de métier mais sa demande de congé formation a été refusée.

La gestion de cette situation cette année génère une fatigue plus importante due à une réflexion fréquente pour limiter les crises. Pour avoir accueilli plusieurs élèves à profil particulier, un des éléments majeurs pour une bonne intégration est la présence d'une AVS motivée, compétente, ce qui passe par une meilleure formation et un meilleur salaire.
J'ai aussi accueilli un élève avec de gros troubles de comportement. Heureusement, j'ai été soutenue tout au long de l'année par mes collègues. Par contre, c'est arrivée en grandes vacances que je me suis rendue compte que j'avais été trop loin et que la santé en avait pris un coup. Il m'a fallu du temps pour évacuer les moments de conflits, violences de l'élève ...

L'inclusion scolaire a des limites, ces situations de gestion d'élèves en situation de handicap génèrent beaucoup de mal être au travail et impactent ma vie personnelle.

Au nom de l'inclusion scolaire, nous mettons les enseignants, les élèves et les parents dans des situations de souffrance.

L'accueil de ce type d'enfant impacte sur l'équipe et aussi l'école (crises impressionnantes pour certains enfants). L'équipe doit être solidaire pour trouver des solutions rapidement et guider le collègue qui est en souffrance face à cette situation. Pour un autre enfant de l'école, l'Inspection n'a réagi que lorsqu'elle a vu des photos prises suite à une crise.

Il devient de plus en plus difficile d'enseigner avec toutes ces inclusions. Nous n'avons pas les moyens pour palier aux problèmes de ces enfants en souffrance. Même avec les Avs qui font un travail remarquable, le groupe classe est très régulièrement perturbé par des violences verbales, physiques, des crises auxquelles l enseignant ne peut plus faire face. C'est un stress permanent pour les autres élèves et l enseignant.
Les conditions de travail se dégradent de plus en plus. L'enseignant n'est pas soutenu.
On ne sévit pas à la hauteur des faits. On laisse faire comme on laisse passer les élèves en classe supérieure alors qu'ils ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture... C'est incohérent mais les élèves et les parents l'ont très bien compris.
L'enseignant se sent démuni face aux élèves qui ont besoin de soins alors qu'on leur demande de rester en milieu ordinaire. Comment gérer ces crises (se rouler au sol, jeter les affaires, hurler, insulter, taper dans les portes, les couloirs, s'en prendre aux autres camarades...). Ces enfants sont en grande souffrance ! Faute de place en milieu spécialisé, ils font acte de présence en milieu ordinaire.
L'enseignant multiplie alors les étiquettes "éducateur, psychologue...." C'est ainsi que l'enseignant craque car cela ne relève plus de nos compétences. Ces situations sont très perturbantes, déstabilisantes quand il reste le groupe classe à gérer. L'inclusion à ses limites (elles sont d'ailleurs atteintes). L'enseignant accepte au détriment du groupe classe, au détriment de ses cours...
Comment avoir de l'espoir quant à l'avenir de l'enseignement dans ces conditions ?
A cela, s'ajoutent le manque de respect et de reconnaissance envers les enseignants.
Merci pour cette enquête qui permet de s'exprimer.

Nous nous épuisons à gérer des problèmes qui ne relèvent pas de notre compétence mais de celle du réseau d'aide . Nous subissons ainsi que nos élèves un climat détérioré sur notre lieu de travail et nous nous sentons impuissants devant ces souffrances qui ne sont pas prises en compte.

Cela fait 8 ans que j'ai au moins un élève (avec dossier MDA dans ma classe), toujours avec des besoins différents, on s'adapte mais il y a aucune reconnaissance du travail effectué....

L'élève en question est incontrôlable. Malgré les diverses formations sur le troubles du comportement, nous pensons qu'il n'en résulte pas. Il tape, crache, mord, insulte tous les jours à partir d'une certaine heure. Nous proposons des choses aux familles qui sont souvent refusés par elle-même et l'association et reviennent après coup sur leur décision donc très compliqué comme relation avec une grand-mère omni présente et assez pénible (envoi sans arrêt des altercations, des pics à ma collègue).

Il est vrai que je n'ai pas alerté ma hiérarchie (mise en place RASED et équipe éducative) car l'impression que je peux m'en sortir et que je vais tenir puisqu'il s'agit d'un élève de maternelle. Mais cela demande tellement d'énergie dans la journée de s'occuper d'un enfant perturbé et perturbateur que je manque d'énergie supplémentaire pour me renseigner ou alerter.

Difficulté à gérer : la frustration de ne pas réussir ma mission (d'aider ces élèves a besoins particuliers et d'aider les élèves en difficulté scolaire). Ces situations nous déstabilisent, nous prennent beaucoup d'énergie et de temps et nous rendent nerveuse. La sérénité est difficile à retrouver. Ce qui fait que dans le cadre familial, je ne suis pas détendue et disponible pour mes propres enfants.

ISSUS DE L'ENQUÊTE CHSCT-D 53 DE 2019

J'ai pleuré une fois au travail suite aux 2 élèves de CE1, mais les collègues trouvent des solutions avec moi. Une équipe éducative va être mise en place. Ce sont des événements récents. Mon élève de maternelle qui est autiste est le seul avec une AESH et est plutôt bien intégré et pas trop difficile à gérer. J'apprends à désamorcer les crises avant qu'elles arrivent.

La gestion de ces enfants perturbe très fréquemment la classe, l'enseignement, la gestion de l'emploi du temps, le travail et les apprentissages des autres élèves. De plus, c'est encore plus difficile dans des classes chargées (entre 24 et 30 élèves) avec double cours. Quant aux aides qu'il faut solliciter, elles demandent beaucoup de temps et le principe d'avoir un défilé de personnes en observation dans la classe pour donner des conseils devient assez peu supportable!
L'obtention d'une personne AESH est souvent la solution qui permet de rétablir la sérénité dans la classe, mais la mise en place est longue. Enfin la place de certains enfants très perturbateurs n'est pas en classe.

La situation génère une méfiance de la part des parents

L'inclusion coûte que coûte d'élèves en décalage profond et reconnu avec les autres élèves provoque de grandes souffrances des enfants et des enseignants. Le manque de structures en Mayenne est criant: ITEP EREA EDUCATEUR.... Notre métier a changé et les premières victimes sont les autres élèves. La réticence de notre collège à faire des Frip, des conseils de discipline.... pour ne pas faire de vague...cela n'arrange rien. Les collèges et les écoles se renvoient les "patates chaudes" que sont ces élèves et cela évite de se poser les bonnes questions et de rechercher des solutions durables avec notre hiérarchie. Sous couvert de " bienveillance" vis à vis des élèves très perturbateurs on place bcp d'élèves en situation de souffrance. La loi dit: " la limite de l'intégration est la souffrance du ou des élèves" . Aujourd'hui la souffrance des uns et des autres est complètement niée... Quant à celle des enseignants.....

depuis plusieurs années, l'inclusion à tout va ne sert ni les élèves, ni les familles et contribue à faire fermer les classes et structures spécialisés... En classe nous sommes désorientés par la scolarisation de ces élèves en situation de handicap, et notre hiérarchie ne nous apporte aucune solution. Il faudrait créer plus de places en IME, en ITEP, en ULIS, en SEGPA... ouvrir des postes RASED et faire partir plus d'enseignants en formation spécialisée...

Les journées de travail pour cet élève sont beaucoup trop longues ! Dès 10h00 du matin, son attention s'essouffle et il devient difficilement gérable au sein d'une classe (comportements perturbateurs). L'après midi, au mieux il s'endort, au pire il explose. Nous avons essayé d'arranger un emploi du temps individuel pour l'enfant, contraignant les collègues des autres classes à s'adapter aussi : c'est tout le fonctionnement d'une école à 4 classes qui a été bouleversé pour un élève, en vain. Ce sont tous les adultes de l'école ainsi que ceux qui gravitent autour de lui qui ont été impactés.
L'année prochaine scolaire, aucune AESH ne se sent la force de ""travailler"" avec lui. Et les 22 autres élèves dans tout cela ???

L'équipe enseignante a tenu bon toute l'année au prix de beaucoup de souffrance (physique et morale), de remise en cause de l'envie de faire ce métier...Le plus dur pour les collègues s'est de se sentir impuissante face aux difficultés des enfants .

Doute sur le fait de poursuivre dans ce métier, doute sur mes capacité d'enseigner dans les années à venir. Beaucoup de fatigue psychique. Difficultés car je n'ai pas le temps pour aider les élèves en difficulté scolaire.

Les réponses apportés par la hiérarchie ne sont pas des solutions. Nous, enseignants, culpabilisons bien souvent du désengagement de l'Education nationale, qui continue dans sa lancée. Non, les structures spécialisées ne sont pas des lieux d'exclusion mais bien au contraire des lieux où la compensation, l'accompagnement et les soins sont adaptés aux besoins, aux handicaps. Si la question budgétaire est au centre puisqu'une scolarité en IME, ITEP...coûte plus cher, l'inclusion n'est pas qu'une question de moyens, mais de choix. L'inclusion scolaire à tout prix n'est pas une solution, ni pour les élèves concernés, ni pour les autres, ni pour les enseignants. Il faudrait pouvoir étudier précisément les situations au cas par cas. Pour ma part je ne souhaite pas être ou devenir un enseignant spécialisé. Cette année encore j'ai vécu des situations explosives et nous n'avons aucune solution apportée. Des élèves attendent que des places se libèrent en structures spécialisées, et celles-ci sont menacées de fermeture. C'est une honte.
J'envisage désormais de démissionner.
J'espère que votre enquête permettra de faire ressortir la souffrance des enseignants par rapport à l'inclusion scolaire, et dont notre employeur semble ignorer la teneur. Merci.

Les problèmes soulevés depuis des années par FO et ses adhérents sur cette orientation d'une inclusion systématique au lieu d'une intégration au cas par cas, placent des collègues, des élèves et des familles dans des situations parfois ingérables et aux conséquences lourdes. La scolarisation en milieu ordinaire peut s'avérer bénéfique dans certains cas mais l'inclusion systématique permet au gouvernement, au nom d'une morale entendue partout, d'éviter d'orienter un enfant en fonction du type de handicap, de la difficulté scolaire et éducative. Des centaines de millions d'euros d'économie !

FO rappelle depuis la parution de la loi de 2005 son attachement viscéral aux droits à l'éducation, à la santé, à l'insertion sociale et au travail pour les personnes en situation de handicap. Or, nous pensons que les gouvernements successifs ont perdu de vue l'essentiel : une société égalitaire respectueuse des droits et du bien-être de chacun qui ne nie pas les droits et besoins des personnes en situation de handicap.

Depuis plus de 10 ans, notre organisation départementale, très impliquée sur ce sujet, alerte sur les conséquences prévisibles en matière de fermeture de structures spécialisées ainsi que sur les conditions difficiles de mise en œuvre de la loi de 2005 sans moyens supplémentaires et sans analyse spécifique des situations de handicap.

Blanquer lui, ne vient que concrétiser ce qui était déjà mis en place par la précédente mandature : la mise en place de PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé) regroupant des AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) mutualisés sans statut et qui n'a, en réalité, que pour finalité de réduire le nombre de postes d'AESH comme chacun le constate en cette rentrée, et de réduire les coûts au détriment des élèves, et de nos conditions de travail.

Le constat est sans appel. En matière de respect des droits à l'enseignement (spécialisé ou non) et aux soins, nous déplorons et condamnons la réduction drastique des dépenses publiques exigées par les politiques européennes. Conséquences de cette réduction des dépenses, de notre point de vue : déni des droits universels. Et si dans l'enseignement, l'impact est lourd, ce n'est guère mieux pour la protection sociale, la santé, les soins en psychiatrie, l'action sociale, la protection de l'enfance et de la famille, l'aide médico-sociale…

Nous le constatons dans les écoles du département : la prise en compte des besoins individuels et des spécificités des handicaps sont trop souvent ignorés.

Le discours institutionnel, porté par le DASEN, qui se veut rassurant de « transfert des moyens » du milieu dit « protégé » vers le milieu dit « ordinaire » est un leurre. Les moyens sont clairement insuffisants et face à la disparition progressive des structures adaptées, les accompagnements des enfants en situation de handicap se résument à du saupoudrage.

REVENDIQUER

Ce que le SNUDI-*FO* 53 demande et revendique précisément, ce sont des réponses adaptées aux situations de handicap avec du « cas par cas ». Cela passe par :

- L'arrêt immédiat des fermetures d'établissements, de structures (SEGPA, EREA…), de services, de classes… spécialisés et au contraire le développement des moyens mis au service du milieu ordinaire et des structures spécialisées.
- L'arrêt de la transformation des structures spécialisées en « dispositifs » génératrice d'inégalités et d'économie budgétaire au détriment des droits des personnes et jeunes handicapés.
- Un vrai statut, un vrai salaire pour des AESH recrutés à hauteur des besoins et l'abandon des PIAL
- L'arrêt des suppressions des postes et au contraire, l'augmentation du nombre de professionnels spécialisés travaillant avec des personnes en situation de handicap ainsi que leur intégration dans des corps de la Fonction publique, à commencer par les AESH.
- Diminution des effectifs dans les classes
- Le retour à des qualifications particulières des enseignants intervenant auprès des publics concernés : le retour des options dans une vraie formation spécialisée et l'abandon du CAPPEI.
- L'abrogation des lois et réformes attentatoires aux droits fondamentaux et aux valeurs républicaines : loi Monchamp, loi NOTre, loi Santé, Lois Peillon et Blanquer entre autres !

PETITE HISTOIRE DE LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

Jusqu'au 20e siècle, le handicap était honteux pour les classes dirigeantes. Rois, nobles, grands bourgeois…. cachaient leurs enfants handicapés dans des foyers tenus par des religieuses (où ils n'étaient connus que par leur prénom pour ne pas nuire à la famille). **Dans le peuple, en revanche, les handicapés étaient inclus** parce que les familles n'avaient pas les moyens de financer un placement en foyer de bonnes sœurs. **1946-1947 voit naître nombre d'acquis sociaux** (sécurité sociale, statut de la fonction publique d'État, école républicaine...). Cela induit un changement de société. En particulier une classe moyenne apparaît et les femmes conquièrent progressivement une autre place dans la société (études, travail…). Elles ne peuvent donc plus garder les enfants handicapés à la maison et, éduquées, elles ont de plus en plus conscience qu'il leur faut des soins particuliers. Les mères d'enfants handicapés s'organisent en associations pour la prise en charge de leurs enfants (en termes de soins et d'apprentissages). Après plusieurs années de bagarre, sont créés les IME, des foyers, des classes spécifiques, les SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), les CMPP (Centre médico-psychologique-pédagogiques), les RASED. Sont également formés des personnels spécialisés (éducateurs spécialisés, psychologues, maîtres E, maitres G…) et, à partir des années 70, de nombreux postes (occupés par des enseignants fonctionnaires détachés) sont ouverts en IME. En 1962, les associations obtiennent la prise en charge en pleine et entière par la sécurité sociale des soins et de l'apprentissage des enfants handicapés.

Après cette période de progrès de 40 ans qui a vu la mise en place d'un enseignement spécialisé au profit de tous les élèves en situation de handicap va venir une période de casse.

Le coup d'envoi de cette casse vient de la loi Jospin de 1989 qui remplace la classe de niveau (qui se traduisait par des redoublements et des orientations vers les classes de perfectionnement*) par la classe d'âge. C'est le résultat d'une grosse campagne menée pendant 10 ans par l'État (qui martelait «classe de perfectionnement = classe ghetto»). Les classes de perfectionnement sont donc fermées en 1991, la prise en charge des enfants en grande difficulté scolaire ou en situation de handicap étant reportée sur les RASED qui montent alors en puissance, et les CLIS (début de l'intégration, prélude à l'inclusion). **Puis vint la loi de 2005 sur le handicap.** Alors qu'auparavant c'était les CCPE et CCSD2(commissions composées de membres de l'éducation nationale, de personnels de la santé, de directeurs d'établissements spécialisés, de représentants de parents d'élèves et de représentants d'associations de parents d'enfants et d'adolescents handicapés) qui décidaient de l'orientation des élèves handicapés, ce sont maintenant les parents qui sont décisionnaires. Les CDES** sont donc remplacées par les MDPH (MDA) qui proposent bien des orientations (suite à des ESS et des bilans médicaux…) mais seulement si elles sont saisies par les parents ou représentants légaux de l'enfant. La proposition d'orientation est soumise à leur approbation.

Ensuite, les décrets Darcos de 2008 transférèrent la prise en charge de la grande difficulté et du handicap à l'enseignant avec la création de l'aide personnalisée (ancêtre des APC actuelles). Ils entraînèrent la suppression massive des postes de RASED (réduits de 50 % entre 2010 et 2012).

PETITE HISTOIRE DE LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

Enfin, la loi de refondation Peillon de 2012 instaura le « tout inclusif ». S'ensuivirent une quinzaine de décrets et circulaires :

• transformant les CLIS (classes spécialisées regroupant des élèves au sein de petits groupes qu'ils quittaient quelques heures par semaine pour intégrer des classes ordinaires) en ULIS (dispositif incluant les élèves dans les classes ordinaires pour les en sortir quelques heures par semaine)*** ;

• modifiant les missions des RASED : désormais les enseignants E et G ne sont plus censés prendre en charge les enfants mais faire de la co-intervention en classe ;

• reconvertissant les enseignants spécialisés en « personnes ressources »****, véritables VRP de l'inclusion ;

• repoussant l'orientation en SEGPA par le biais de la pré-orientation***** ;

• supprimant le volet pédagogique dans les IME******;

• remplaçant les enseignants surveillants en EREA par des AED...

En parallèle, sous couvert d'inclusion, on assiste actuellement en France à des fermetures de structures spécialisés :EREA, ITEP, IME, instituts de jeunes sourds et aveugles...

Notons que l'école est la seule institution à appliquer pleinement la loi de 2005, contrairement aux autres institutions et aux entreprises qui repoussent les mesures nécessaires pour s'y adapter. Cependant, le tout inclusif entraînant moult difficultés, il rencontre une certaine résistance de la part des acteurs de terrain (enseignants, éducateurs spécialisés... et même certains IEN et DASEN), ce qui explique que des textes récents ne soient pas mis en application partout.

Néanmoins la marche forcée vers une école 100 % inclusive n'est pas prêt de s'arrêter puisque le rapport spécial de l'ONU7 exhorte la France à *« fermer progressivement tous les instituts médico-sociaux »*. Au nom du droit des personnes handicapées, ce sont des milliards d'économies que vise le gouvernement.

La prise en charge d'un jeune handicapé en IME s'élève en moyenne à 70000 €/an (à la charge de la sécurité sociale, et donc, maintenant, de l'Etat) alors que la scolarisation en milieu ordinaire d'un collégien revient à 8 600 €/an et celle d'un élève de primaire à 6 300 € /an.

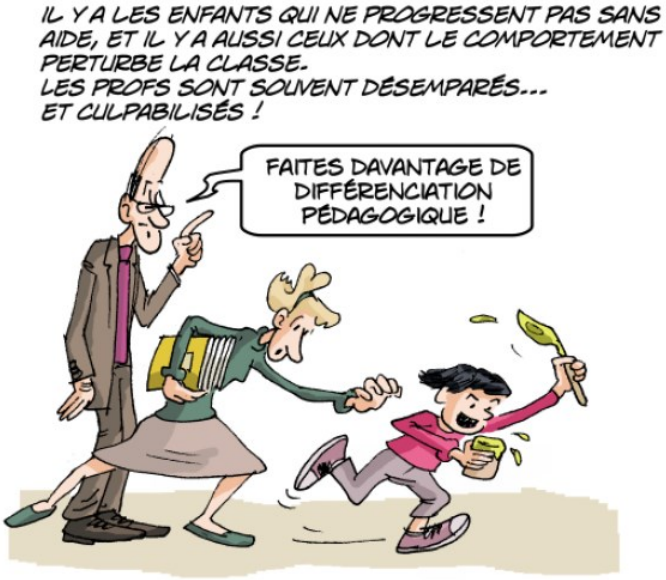

Prenons la mesure du phénomène qui est en train de s'opérer et organisons nous pour résister, pour que chaque enfant, chaque élève puisse bénéficier de la scolarité à laquelle il a droit, pour que chaque enfant à besoin éducatif particulier, en situation de handicap ou non, puissent bénéficier d'un enseignement adapté à ses besoins, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire.

*Les classes de perfectionnement furent créées en 1909 mais ne seront intégrées à l'Instruction publique qu'en 1945. Au moment de leur fermeture en 1991 (époque à laquelle elles se comptaient par milliers), les classes de perfectionnement regroupaient, au sein de petits groupes, des élèves handicapés ou avec des difficultés scolaires importantes. Ce sont des enseignants spécialisés qui y faisaient classe.

**Les CDES (Commissions Départementales de l'Éducation Spéciale) avaient pour mission d'organiser le suivi médico-éducatif et l'orientation scolaire des enfants et adolescents handicapés, de 0 à 20 ans, en application de la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées. Les sous-commissions CCPE et CCSD s'occupaient respectivement des élèves du primaire et du secondaire.

***Sur le même modèle, pour les allophones, on assistera à la transformation des CLIN en UPEAA.

****En témoigne le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) qui a remplacé le CAPA-SH (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) : l'une des 3 épreuves du CAPPEI consiste en une présentation « d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive ». Notons que le taux de réussite au CAPPEI sur le département est catastrophique car les collègues veulent être enseignants spécialisés et non personnes ressources.

*****En CM2, l'élève est pré-orienté en SEGPA. À la fin de la 6e « dans le cas où les difficultés de l'élève sont telles qu'elles risquent de ne pouvoir être résolues dans un dispositif d'aide, le conseil de classe peut proposer une orientation vers les enseignements adaptés » , en 5e SEGPA. La pré-orientation n'a d'autre but que de décaler l'orientation en SEGPA de la 6e vers la 5e, ce qui économise une année de SEGPA. Dans le département, la circulaire n'est pas ou peu appliquée.

******Le gouvernement vise l'externalisation de l'IME vers les écoles : il s'agit d'abord de créer des classes IME dans les écoles ; une fois les élèves dans les écoles, il suffira de supprimer la classe d'IME pour inclure les enfants dans les classes ordinaires.

LES COMITÉS DE SUIVI DE L'ÉCOLE INCLUSIVE POUR IMPULSER ET ACCÉLÉRER LE DÉMANTÈLEMENT DE L'ASH !

Depuis 2019, les ministres Blanquer et Cluzel convoquent régulièrement le comité de suivi national de l'école inclusive afin de faire le bilan de l'avancement de la politique de destruction de l'enseignement spécialisé et annoncer les objectifs à venir. Les comptes-rendus de ces comités sont explicites quant à la feuille de route du gouvernement ! Le décret 2020-515 du 4 mai 2020 instaure le comité départemental de suivi de l'école inclusive afin de mettre en pratique le projet du ministre de « transformer progressivement les établissements médico-sociaux en plateformes de services et de ressources d'accompagnement des élèves en situation de handicap. »

Qui peut croire aujourd'hui que ces transformations qui vont engendrer la liquidation totale des structures et établissements spécialisés dans une logique comptable sont dans l'intérêt des élèves les plus fragiles ?
Élèves à qui l'État, responsable du droit à la scolarisation de chacun selon sa situation particulière, supprime les soins et l'enseignement adapté auxquels ils pouvaient prétendre jusqu'alors ?

NON À LA TRANSFORMATION DES CLASSES ET STRUCTURES SPÉCIALISÉES ET ADAPTÉES EN DISPOSITIFS INCLUSIFS ! MAINTIEN DE TOUTES LES STRUCTURES ET CLASSES SPÉCIALISÉES ET ADAPTÉES !

UPI et CLIS deviennent ULIS …

La transformation des UPI (en 2010) et des CLIS (en 2015) en ULIS n'est pas anodine. Les ULIS ne sont plus des classes mais des dispositifs. Le PE spécialisé affecté en ULIS devient «coordonnateur de l'ULIS » : autrement dit une personne-ressource et non plus un enseignant !

UMIS, DAME, DICS … les dispositifs se multiplient en lieu et place des IME et ITEP

Dans les IME et les ITEP, de plus en plus de classes sont « externalisées » transformées en UE (Unité d'Enseignement) dans une école. La pression est importante sur les enseignants de cette école pour inclure. Dans le cadre des comités de suivi de l'école inclusive, les classes des établissements médico-sociaux doivent se restructurer sous forme de dispositifs inclusifs dans les établissements scolaires…

6ème inclusive en SEGPA vers le dispositif …

À noter que la même logique s'applique depuis la circulaire 2015 dans les SEGPA avec des pressions pour que ces structures deviennent des dispositifs, les élèves devant être inclus dans les classes de collèges. La diminution des dotations SEGPA ces dernières années se situent dans cet objectif : faire des économies sur le dos de ceux qui en ont le plus besoin. Les personnels le refusent !

Les CLIN deviennent UPE2A…

Auparavant, ces classes permettaient aux élèves allophones d'apprendre le français en quelques mois puis d'intégrer leur classe d'âge une fois le niveau atteint. Désormais, l'élève a vocation a être inclus dans sa classe d'âge dans le cadre du dispositif d'inclusion qu'est l'UPE2A…En Mayenne, le DASEN va plus loin en mettant en place des missions pour des enseignants déjà positionnés sur des postes !

Le RASED…

Alors que les décrets Darcos ont supprimé des milliers de postes de RASED, transférant la prise en charge de la difficulté scolaire par l'enseignant au sein de sa classe (APC), les maîtres du RASED sont désormais incités à développer la co-intervention et la faciliter les inclusions dans le cadre de pôles ressources plutôt que poursuivre la prise en charge de petits groupes d'élèves.

Que vont devenir les enseignants spécialisés à moyen terme ?

Des personnels itinérants, pompiers volants, au secours des collègues dans des classes ingérables ? L'objectif pour les ministres successifs est que les collègues acceptent de se passer de toute aide et gèrent sans rien demander toutes les situations, même les plus inacceptables… tout cela avec les diverses pressions désormais possibles notamment dans le cadre de l'évaluation et accompagnement PPCR…

Réunion publique inclusion scolaire

Laval - 8 décembre 2021 - 13h30

UD-*FO* 53, 10 rue du Dr Ferron

En présence de :

Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC-FP *FO* (national)

Des représentants FO : Fabien Orain PE spécialisé, **Muriel Lageiste** AESH, **Frédéric Gayssot**, directeur, **Marie Pelaingre** professeure collège, **Stève Gaudin** PE

Réunion ouverte à tous :

Enseignants, Parents, AESH, participez à cette réunion publique pour témoigner des situations que vous connaissez. Un état des lieux départemental vous sera présenté, ainsi que des retours et témoignages d'enquêtes, d'alertes auprès de la hiérarchie Education Nationale et de saisines du CHSCT Education Nationale.

CONDITIONS DE TRAVAIL INTENABLES DUES À L'INCLUSION SCOLAIRE : ASSEZ DE LA CULPABILISATION ! NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

Le SNUDI-FO agit toujours pour :

- ▶ améliorer vos conditions de travail ;
- ▶ améliorer les conditions d'apprentissage des élèves : pour le droit à un enseignement adapté pour tous les élèves.

Contactez le SNUDI-FO 53 dès que la situation entraîne une dégradation de vos conditions de travail et/ou d'enseignement pour les élèves (ne pas attendre d'être « à bout »). Au cas par cas, le SNUDI-FO défendra tous les collègues qui feront appel à lui !

La réglementation et le statut du côté des personnels : loi 83-634 de 1983

Article 23 : Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail.

Article 11 : La protection du fonctionnaire : « le fonctionnaire… dans les conditions prévues au présent article, d'une protection organisée par la collectivité publique qui l'emploie à la date des faits en cause ou des faits ayant été imputés de façon diffamatoire. »

C'est donc bien le DASEN qui est responsable, comme employeur, de protéger la santé physique et morale de ses agents.

Le SNUDI-FO utilisera, avec vous, tous les outils dont il dispose pour que des solutions rapides soient apportées

- ▶ Audience/entrevue auprès des IEN, des DASEN ;
- ▶ Registre Santé et Sécurité au Travail ou Registre Danger Grave et Imminent ;
- ▶ Procédure d'alerte et saisine de l'ISST
- ▶ Mise en place de la protection fonctionnelle ;
- ▶ Etude des dossiers en CHSCT départementaux ou académiques

Agir à chaque étape avec le SNUDI-FO, des avancées avec l'appui du syndicat sont obtenues sur les dossiers :

Après avoir donné mandat au SNUDI-FO pour que celui-ci fasse le nécessaire auprès de la hiérarchie et obtenir satisfaction sur les revendications établies ensemble en fonction de la situation, le syndicat peut vous aider à obtenir satisfaction sur :

- ▶ Le respect des notifications MDA (affectation AESH, horaires, matériels nécessaires...) ;
- ▶ La nomination d'une AESH en urgence ;
- ▶ La possibilité d'une déscolarisation partielle ;
- ▶ L'obligation pour l'IEN de recevoir les parents (les convaincre de constituer un dossier MDA, d'envisager une orientation ou l'acompagnement adapté…) ;
- ▶ La tenue d'une Réunion de l'Equipe Educative au complet, en urgence et pilotée par l'IEN ;
- ▶ Une scolarisation (et orientation) adaptée au handicap et/ou difficulté des élèves ;
- ▶ La mise à l'ordre du jour de chaque CHSCT (comité hygiène et sécurité et conditions de travail) les conditions au travail dues à certaines inclusions avec des dossiers à l'appui ;
- ▶ L'application de la protection fonctionnelle des enseignants par la hiérarchie (IEN, DASEN, Recteur) ;
- ▶ L'accélération du traitement des dossiers MDA. Malgré les nombreux retards, le DASEN peut intervenir auprès de la MDA pour faire accélérer un dossier.

Bien évidemment, chaque situation est particulière, chaque dossier est individuel, mais le SNUDI-FO réagira !

Plusieurs démarches peuvent être faites :

Constitution du dossier : Dans un premier temps, il est important d'adresser un email au syndicat résumant la situation afin qu'il puisse en avoir les premiers éléments. Il est important de tout noter, jour après jour, les incidents, les problèmes de sécurité, de conditions de travail, **le déroulement d'une journée de classe.**

N'hésitez pas à faire parvenir au SNUDI-FO 53 tout document complémentaire (synthèse REE, fiche de signalement**, notification MDA**...**si un dossier est déjà en route**,...).En fonction de la situation, le syndicat prendra rendez-vous avec vous afin de faire le point et voir comment vous défendre. Certainement sera-t-il nécessaire de demander une audience auprès de l'IEN avec le syndicat, voire du DASEN si aucune solution n'est trouvée par l'IEN.

STAGES syndicaux SNUDI FO 53

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Inscriptions en ligne sur notre site internet – Vous avez droit à 12 jours / an sur temps de travail

ATTENTION AUX DELAIS
1 mois avant la date du stage

Mardi 25 janvier

Inclusion scolaire

Mardi 22 février

Santé, sécurité et conditions de travail

Vendredi 25 mars

AESH

CHSCT ET RSST

FAITES REMONTER LES CONSÉQUENCES DE L'INCLUSION SYSTÉMATIQUE SUR VOTRE SANTÉ, VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, VOTRE SÉCURITÉ

Le SNUDI-*FO* 53 invite les enseignants et les AESH à se saisir des registres santé et sécurité au travail (RSST) tant qu'ils existent encore !

Adressez une copie aux représentants SNUDI-*FO* 53 au CHSCT

Comment compléter une fiche RSST ?

En version papier (il y en a un dans chaque école en libre accès) - En version "numérique" : fiche à télécharger sur notre site

A qui envoyer ma fiche RSST ?

A votre IEN par courriel **avec copie** au SNUDI-*FO* 53 (soit sur notre adresse fonctionnelle (contact@snudifo-53.fr) soit sur l'adresse dédiée (chsct@snudifo-53.fr)

*Vous pouvez également si vous le souhaitez, adresser une copie de votre fiche RSST sur la boîte fonctionnelle du CHSCT (chsctd53@ac-nantes.fr) dans ce cas, **tous les représentants du CHSCT** auront accès à votre fiche. Parfois les organisations syndicales n'ont pas la même conception de la défense de telle ou telle situation, ce qui est parfois contreproductif.*

Les limites de ce qui peut être noté sur ce registre : celles de la logique et de la raison !

Vos représentants *FO* au CHSCT pour le 1er degré :

Frédéric Gayssot, directeur, école de Saint Denis d'Anjou

Stève Gaudin, TR école élémentaire Cossé le Vivien

Muriel Lageiste, AESH, Saint Pierre la Cour

Le **RSST** doit être tenu à la disposition des membres du CHSCT et de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité au Travail (ISST). **ATTENTION : Il n'a en aucun cas à être communiqué au Conseil d'école.** Le **R**egistre **S**anté et **S**écurité au **T**ravail (RSST) fait partie des registres **obligatoires** qui doivent être tenus à la disposition des personnels **dans chaque établissement** ou/et service.

Le **R**egistre **S**anté et **S**écurité au **T**ravail est destiné à signaler **toutes les observations** et/ou suggestions relatives à des dysfonctionnements et vise à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans la collectivité concernée. L'existence du **R**egistre **S**anté et **S**écurité au **T**ravail doit être portée à la connaissance des agents et des usagers par tous moyens (notamment par voie d'affichage).

Chaque collègue a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail (les siens mais aussi ceux de ses collègues).

L'immense majorité des fiches RSST qui nous sont adressées sont relatives aux problématiques de l'inclusion scolaire.

Ecole – Le revers de la médaille de l' « inclusion en milieu ordinaire »

Article de leglob-journal.fr du 2 novembre 2021 (avec son aimable autorisation)

Réalité

Des prises de paroles. Des remontées écrites d'enseignants d'écoles mayennaises faites à leur hiérarchie dont les copies ont été accordées au SNUDI-FO, un syndicat d'enseignants en Mayenne. Il s'agit bien souvent de saisines du CHSCT (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail). Leglob-journal les publie car il est indispensable qu'elles ne soient pas passées sous silence, et sagement rangées dans un fichier d'ordinateur. D'ailleurs le syndicat devrait, nous a t-il dit, réaliser prochainement « un dossier très complet sur cette problématique de l'inclusion en milieu ordinaire » dont le Dasen lui-même expliquait dans un récent entretien au Glob-journal qu'elle était perfectible.

Des témoignages recensés depuis 2016, Par **des enseignants en Mayenne**

Donner à voir, à lire et à comprendre, c'est aller dans le sens de la nécessaire transparence. En Mayenne, pour cette rentrée scolaire de septembre 2021, et selon l'Inspection d'académie, « *2546 élèves sont reconnus en situation de handicap dans le département*. » Ils sont « 1422 » selon la Direction académique des services de l'Education nationale en Mayenne (Dasen) à être *« scolarisés en classe ordinaire … Enfants ou adolescents handicapés peuvent, sous certaines conditions, être scolarisés soit dans une classe ordinaire, soit dans une « classe d'intégration scolaire » (CLIS). Les CLIS* se substituent aux classes spéciales et sont de quatre types : pour handicapés mentaux, auditifs, visuels ou moteurs.*

Ces mesures ont été prises afin d'éviter la ségrégation dont les élèves handicapés pourraient être victimes, et pour favoriser leur intégration. En effet, l'expérience a prouvé que l'intégration des élèves handicapés en milieu scolaire est un enrichissement pour toute la communauté éducative. »

(…)
Pour sa part, le Dasen Denis Waleckx n'a-t-il pas reconnu qu'il y avait des pistes d'amélioration dans un entretien qu'il a donné récemment au Glob-Journal.
Depuis plus de 10 ans, [le SNUDI-FO 53, mais il n'est pas seul syndicat à le faire] alerte sur *les conséquences prévisibles en matière de fermeture de structures spécialisées ainsi que sur les conditions difficiles de mise en œuvre de la loi de 2005 sans moyens supplémentaires et sans analyse spécifique des situations de handicap »*. Selon le syndicat, « *La réduction drastique des dépenses publiques exigées par les politiques européennes* serait *la conséquence de cette réduction des dépenses* […] avec *un déni des droits universels. Et si dans l'enseignement, l'impact est lourd, ce n'est guère mieux pour la protection sociale, la santé, les soins en psychiatrie, l'action sociale, la protection de l'enfance et de la famille, l'aide médico-sociale…* » Observateur comme les autres syndicats d'enseignants en Mayenne, , le SNUDI-FO 53 constate que « *dans les écoles du département : la prise en compte des besoins individuels et des spécificités des handicaps est trop souvent ignoré*e. » (Ecoutez le podcast).
Voici donc des témoignages d'enseignants du Premier degré, bien souvent issus de saisines du CHSCT. Le SNUDI-FO en a recueillis « *beaucoup* » . Les noms ont été anonymisés, mais les situations hélas sont bien réelles… Leglob-journal les publie tels quels, pour que chacun puisse se faire une idée de ce que signifie, aussi, l'expression consacrée dans le monde éducatif : « *inclusion en milieu ordinaire* » .

Les problèmes de comportement d'un élève, pourtant scolarisé à mi-temps dans l'école depuis le XX/XX/XXXX empêchent le bon fonctionnement de la classe. Cela génère beaucoup de mal-être au travail. Les violences répétées envers les élèves, moi-même et les autres adultes de l'école (violences verbales et physiques) nuisent gravement au climat de la classe. Cela remet en question la sécurité des élèves et des adultes, d'autant plus que cet élève est incontrôlable et imprévisible. NB : l'élève devrait être accueilli en ITEP [Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique, établissement médico-social, NDLR] *mais il n'y a plus de place.*

Situation très préoccupante d'un élève XXXX. Cet élève me donne des coups (coups de pied…) et profère des insultes et a gestes très déplacés, envers les autres.

Après de nombreuses tentatives d'aménagements pédagogiques, je suis totalement épuisée et démunie face à la dégradation constante des conditions de travail dans lesquelles j'exerce. Le climat scolaire est catastrophique et les conditions d'apprentissages ne sont plus réunies.

La sécurité des enfants n'est pas assurée dans l'école (classe, cour de récréation) du fait du comportement violent d'un enfant. Il tape, mord, pince ses camarades, lance des objets. Il étrangle également les élèves. Il agit de même avec tous les adultes de l'école. Les enfants sont témoins de scène de violence dans leur classe au quotidien. L'organisation des enseignements est impossible à assurer dans ce climat de violence et de stress.

De retour de la cantine, XXXX est agité. Il frappe une élève de CP, en lui mettant un coup de poing dans les lunettes. Je vais voir XXXX, lui explique qu'il est interdit d'être violent avec les autres. XXXX reconnaît son geste ; je le prends par la main et lui dit de rester près de moi, près du portail cinq minutes, le temps qu'il se calme. XXXX n'est pas d'accord, il veut continuer à jouer. Il s'énerve, refuse d'avancer vers le portail puis finalement avance. Ensuite, il s'énerve à nouveau. Il me tord le poignet, et me met un coup de pied dans le tibia puis un coup de poing dans le bras. Je comprends qu'XXXX me répond : « C'est pas toi qui décide, ce sont les hommes qui décident *». XXXX s'échappe alors un peu plus loin en affirmant «* moi je suis rapide *». Je le menace d'une punition plus longue et compte jusqu'à trois. XXXX revient et s'assoit.*

Alors qu'il semblait plus calme, XXXX s'énerve à nouveau. Il se tape la tête contre la baie vitrée du préau à plusieurs reprises puis se griffe le visage avec ses deux mains jusqu'à mon intervention. XXXX ne se maitrise plus. (…). *Cela demande donc une surveillance constante et renforcée des adultes. Le comportement d'XXXX en classe (il se lève sans arrêt, interrompt sans cesse l'adulte, fait tomber volontairement les affaires de ses camarades …) nuit à l'ambiance de classe et aux apprentissages des autres élèves de la classe. XXXX a également été exclu des services périscolaires en lien avec son comportement le midi à la cantine (doigts d'honneur, menace les autres élèves avec un couteau …).*

Depuis plusieurs semaines, un enfant scolarisé en Grande section entre régulièrement en crise à l'école. Il lance alors des objets (chaises, livres ateliers en bois …) et plus généralement, tout ce qui est à sa portée à travers la classe. Depuis quelque temps, il vise aussi ses camarades ou les adultes. Cet élève frappe également ses camarades en leur donnant des coups de pied ou en les pinçant. Il pince régulièrement les parties génitales de ses camarades. Quand nous intervenons pour le calmer pour le protéger et protéger les autres, il se met à nous frapper aussi. Il nous mord, nous pince, nous griffe, nous donne des coups de pieds, des coups de coude ou de poing.

Il entre parfois dans un tel état de colère que nous sommes obligées de le contenir physiquement, parfois à plusieurs adultes. Dans ce cas, se pose un autre problème, celui de la surveillance de nos élèves. En effet, nous le sortons de la classe, pour que les autres élèves ne soient pas témoin de cette violence mais dans ce cas nous ne pouvons plus faire classe, car c'est soit une ATSEM, soit la cuisinière qui surveille notre classe pendant que nous tentons de gérer la crise.

Le discours avec les parents est fermé, ils s'énervent quand nous abordons le problème, rejettent la faute sur l'ancienne école et sur nous, qui selon eux, ne mettons pas assez de règles ou qui ne sommes pas assez ferme avec lui. Les autres parents d'élèves commencent à s'inquiéter et à s'énerver contre cette famille. L'ambiance est très tendue. Nous sommes toutes, enseignantes, ATSEM, personnels des Temps d'activités périscolaires (TAP), éprouvées tant physiquement que moralement et nous sommes inquiètes de ce qui peut arriver (accidents graves, altercations avec les parents, violence entre parents, violence de la famille envers l'école).

En XXXX, XXXX est devenu totalement ingérable (crise de hurlements, lancé de matériel et de mobilier scolaire, frappe d'adultes et d'enfants, tentative de s'échapper de la classe et de l'école, destruction de mobilier et des objets à sa portée etc. Les adultes sont obligés de le maintenir physiquement au sol). Plusieurs élèves de la classe présentent des difficultés de comportement similaires, il devient alors impossible de faire classe. Le XX/XX/XXXX l'enseignante de la classe (alors seule à l'école, la deuxième classe étant en sortie scolaire est obligée de faire appel aux pompiers pour pouvoir gérer cet élève. (…) Suite à la prise de ces mesures et après une période de mise en place et d'observation, la situation ne s'améliore pas.

Depuis la rentrée des congés d'hiver, les crises de l'élève sont de plus en plus violentes. Les crises sont quotidiennes voire pluriquotidiennes, pouvant durer de dix minutes à 2h30, ce qui impute également les apprentissages de l'élève.

L'AVS est alors obligé de tenter de canaliser physiquement l'élève et est victime d'un déferlement violence : crachats, coups à la tête, coups de pieds ayant entrainé de nombreux bleus, insultes et menaces : « je vais te tuer ; je vais te défoncer*».*

A plusieurs reprises l'élève a tenté de fuir de l'école en passant par l'accès situé à l'arrière de l'école non clos. L'élève doit alors être isolé dans une pièce fermée à clé, en présence de l'AVS… »

Toutes ces ombres qui noircissent le tableau de l'inclusion ne doivent pas faire oublier, tout de même, qu'il existe ici ou là des cas réussis en milieu ordinaire. Le projet d'une école inclusive demeure « une nécessité démocratique » qui manifestement, appelle beaucoup de moyens.

*Clis appelée actuellement Ulis

LES MEILLEURS ENSEIGNANTS SAVENT FAIRE PREUVE D'UNE PÉDAGOGIE PARFAITEMENT ADAPTÉE À LA PLUPART DES ÉLÈVES.

MAIS IL RESTERA TOUJOURS DES ÉLÈVES POUR QUI ELLE SERA INEFFICACE.

FACE À CES ENFANTS EN SOUFFRANCE, TOUT CE QU'ON ESSAIE DE METTRE EN ŒUVRE SE RÉVÈLE INOPÉRANT.

ON SE SENT COMPLETEMENT DESEMPARE DEVANT UN COMPORTEMENT INGÉRABLE.

L'AIDE DES COLLÈGUES NE SUFFIT PAS NON PLUS ; MÊME LES PLUS CHEVRONNÉS CONSTATENT LEURS LIMITES.

ET DANS BIEN DES CAS, QUAND ON SOLLICITE L'AIDE DE LA HIÉRARCHIE, CELLE-CI EST AUX ABONNÉS ABSENTS.

ON CONNAIT ALORS DE GRANDS MOMENTS DE SOLITUDE DANS SA CLASSE AVEC SES ÉLÈVES.

POUR TRAITER LES PROBLÈMES INEXTRICABLES, ON A RECOURS AUX ÉQUIPES DE SUIVI. MAIS LES SOLUTIONS À EMPLOYER PRENNENT DU TEMPS.

L'ADMINISTRATION A UNE FACHEUSE TENDANCE À ADOPTER UNE ATTITUDE DE SHADOKS, LAISSANT L'ENSEIGNANT SEUL EN CHARGE DES DIFFICULTÉS ET DES SOUFFRANCES.

MALHEUREUX ENSEIGNANT PRIS ENTRE LES INQUIÉTUDES DES PARENTS DES AUTRES ÉLÈVES ET LES ATTENTES DES PARENTS DE L'ENFANT INADAPTÉ.

L'ÉCOLE DOIT ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS, QUEL QUE SOIT LEUR PROBLÈME. POURTANT, POUR QUI PRÉSENTE DES SYNDROMES AUTISTIQUES, ÊTRE PLACÉ EN CLASSE, C'EST UN PEU COMME SI UN ENFANT SOUFFRANT D'ALLERGIE AUX POLLENS ÉTAIT LAISSÉ À LONGUEUR DE JOURNÉE DANS UN MAGASIN DE FLEURISTE !

IL ARRIVE QU'UN ENSEIGNANT ET SES ÉLÈVES SE RETROUVENT TOUS EN SOUFFRANCE DANS UNE SITUATION INSUPPORTABLE. IL LEUR EST DEMANDÉ DE TENIR BON.

Cette BD de notre collègue Jac Risso, illustre une situation que beaucoup d'entre nous connaissent. Elle n'a pas pour objet de stigmatiser l'autisme qui comme chacun le sait est une réalité multiforme.